

La Fédération

20, rue Chaudron – 75010 PARIS
Tél : 06 80 62 62 30
E-mail : prepa-fede@tout-e-s.org

et Les Alternatifs

40, rue de Malte – 75011 PARIS
Tél : 01 43 57 44 80 – Fax : 01 43 57 64 50
E-mail : contact@alternatifs.org

vous proposez un module de deux journées de formation et de réflexion sur les thèmes :

**Collectivités territoriales :
Quels changements législatifs ?**

**Quels modes de gestion
alternatifs ?**

**La gratuité est-elle encore
possible ?**

Du 19 novembre 2011

de 9h30 à 17h30

au 20 novembre 2011

de 9h30 à 17h00

Les Alternatifs
40, rue de Malte
75011 PARIS
(contact : 06 80 62 62 30)
Métro : ligne 5 - station Oberkampf

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour les deux journées :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 5000	500 €
- de 5000 à 10000	600 €
- de 10000 à 30000	700 €
- de 30000 à 50000	775 €
- de 50000 à 75000	850 €
- de 75000 à 100000	925 €
- plus de 100000	1000 €

Conseillers Généraux et Régionaux 1000 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Collectivités territoriales : Quels changements législatifs ? Quels modes de gestion alternatifs ? La gratuité est-elle encore possible ? organisées par Formation et Citoyenneté, La Fédération et Les Alternatifs

Du 19 novembre au 20 novembre 2011, au 40, rue de Malte, 75011 PARIS

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Code Postal :
Ville :
Email :
Fonction élective :

Conseil général :
Conseil régional :
Collectivité territoriale :
Commune de :

Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

Signature du candidat à la formation

Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

Collectivités territoriales : Quels changements législatifs ? Quels modes de gestion alternatifs ? La gratuité est-elle encore possible ?



Le 19 novembre 2011

Le 20 novembre 2011

QUELS CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ? ENJEUX DE LA RÉFORME TERRITORIALE

9h30 Accueil

9h45 **Introduction : Réformes et contre-réformes**

Présentation du cadre légal - les échéances - le contenu et la réforme administrative et territoriale de l'état.

10h30 Pause

10h45 Questions - débat

12h30 Déjeuner

14h00 **Une nouvelle carte des intercommunalités, les enjeux, les propositions des préfets**

Modalité de mise en oeuvre et les effets de ces nouveaux schémas.

14h30 Questions - débat

16h00 Pause

16h15 **Territoire, bassins de vie, villes centres, ruralité**

Comment assurer des relations équilibrés villes / campagnes et le respect des territoires ?

16h45 Questions - Débat

18h00 Fin de la première journée de formation.

QUELS MODES DE GESTION ALTERNATIFS ? LA GRATUITÉ EST-ELLE ENCORE POSSIBLE ?

09h30 **Introduction : Quels types de gestion alternatifs ?**

10h30 **Transports** : Étude de cas : Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

11h30 Pause

11h45 **Eau** : Étude de cas d'une régie publique de l'eau

13h00 Déjeuner

14h15 **Énergie** : Étude de cas d'une régie publique de l'énergie

17h00 Fin de la formation

INTERVENANTS :

Gérard LOGIÉ, Administrateur de l'ADELS, ancien directeur de Mairie Conseils

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX, auteur du livre «De la gratuité», Éditions de l'Éclat

Jean-Luc TOULY, Président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau France, membre d'Anticor (association de lutte contre la corruption) et du conseil scientifique d'Attac

Un représentant de la Ville de Montdidier (Somme)
ou **un représentant de la Communauté de Commune du Mené (Côtes d'Armor)**

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
& citoyenneté